



LE MONT SAINT ADRIEN

Le secrétariat de mairie est ouvert au public Les lundis & jeudis de 16h30 à 19h00
Tél : 03.44.82.24.16 E-Mail : lemontsaintadrien@wanadoo.fr <http://www.lemontsaintadrien.fr>

N° 13/ 2024 - Le 13/11/2024



BULLETIN MUNICIPAL

Chères Montois et chers Montois,

L'activité de l'aéroport de Beauvais Tillé suscite chez bon nombre d'entre vous des interrogations et des inquiétudes. A ce sujet, vos élus municipaux ont reçu deux courriers à leur attention, le premier en date de juin, écrit par les syndicats des salariés de l'aéroport (document 1), et le deuxième au mois de septembre écrit par MM. Marielle et Leduc, accompagné d'une pétition (document 2). Pour votre parfaite information, nous vous reproduisons les deux courriers adressés.

A leur lecture, vous comprendrez que deux enjeux s'affrontent : Le développement de cet about économique de notre territoire tout aussi souhaitable que la préservation de la qualité de vie, de la biodiversité et de la santé des riverains.

Depuis le premier octobre est également entrée en vigueur la nouvelle délégation de service public. La nouvelle société concessionnaire Bellova qui réunit Egis, Serena et Bouygues suscite aussi de nombreux questionnements et inquiétudes. L'objet de ce bulletin municipal est de vous apporter une information que nous souhaitons la plus complète afin de répondre au mieux à vos questionnements.

L'aéroport de Beauvais Tillé est propriété conjointe de la région des Hauts de France (38%), du département de l'Oise (38%) et de la communauté d'Agglomération du Beauvaisis (24%). C'est à ce titre, l'aéroport décentralisé le plus important de France. Cette gouvernance locale ne doit cependant pas occulter le fait qu'un aéroport reste une infrastructure publique d'intérêt national, qui délivre un service public sous les règles de l'aviation civile, c'est-à-dire de l'Etat.

Ce service public fait l'objet d'une demande en croissance forte de la part des usagers, se traduisant par une augmentation importante du trafic : en 2015 : 27712 mouvements (mouvement = décollage ou atterrissage), en 2019, situation avant covid, on enregistrait 23979 mouvements, en 2022 : 28988 mouvements, en 2023 : 33745. (Source : Union des aéroports français et francophones associés). L'activité forte de 2023 et la fréquentation record de passagers à l'aéroport démontrent que l'infrastructure approche sa capacité maximale d'accueil. Il apparaît désormais nécessaire d'enclencher des travaux d'investissement d'infrastructure conséquents. (Source Rapport du délégataire du service public de l'aéroport Paris Beauvais). On estime terminer l'année 2024 aux alentours de 38000 mouvements (Source SMABT).



Sommaire

Page 1

- * L'aéroport de Beauvais Tillé - Impact économique
- * L'aéroport de Beauvais Tillé - Le problème des trajectoires

Page 2

- * L'aéroport de Beauvais Tillé - Couvre feu
- * L'aéroport de Beauvais Tillé - Renouvellement de la délégation du service public
- * L'aéroport de Beauvais Tillé - Survol de la commune du Mont Saint Adrien
- * L'aéroport de Beauvais Tillé et votre conseil municipal
- * Conclusion

Annexes

- Document 1
- Document 2
- Document 3
- Document 4

L'aéroport de Beauvais Tillé : impact économique

Les retombées de l'aéroport sont multiples pour le Beauvaisis (Source : Cittanova, diagnostic territorial du Plan Local d'Urbanisme Habitats et Mobilités).

En termes d'image, l'aéroport constitue l'une des vitrines et l'un des éléments de l'identité du territoire.

En termes d'économie, l'aéroport engendre de multiples retombées : directes (activités sur site en lien avec l'aéroportuaire), indirectes (prestations effectuées par les fournisseurs des acteurs directs), induites (dépenses des employés directs et indirects sur leur lieu de vie) et catalytiques (dépenses des passagers sur le territoire). Le bilan de l'observatoire des retombées socio-économiques de l'aéroport de Beauvais-Tillé (ORSEA) pour l'année 2019 indique que l'activité économique de l'écosystème aéroportuaire de Beauvais-Tillé a généré 410 millions de chiffres d'affaires, 242 millions de PIB et environ 3400 emplois dont 95 millions de PIB et 1200 emplois générés dans les Hauts-de-France (surtout dans l'Oise et sur le site même de l'aéroport : 925 emplois et 66 millions de PIB). Sur les emplois générés, 75% des salariés résident à moins de 30 km de l'aéroport et 50% d'entre eux habitent dans le Beauvaisis.

Les dépenses passagers ont représenté, pour l'année 2019, un total de 248 millions d'euros.

En 2023, ce sont 100 embauches supplémentaires qui ont concerné l'ensemble des directions de l'entreprise de la Sageb, délégataire précédent, et l'intégralité de ses salariés ont bénéficié d'une nette augmentation des heures travaillées (Source Rapport du délégataire du service public de l'aéroport Paris Beauvais).

En 2023, 4 avions de la compagnie Ryanair étaient basés. Chaque avion basé installe 5 équipages de 6 personnes à Beauvais ou ses environs. Chaque avion basé génère également l'ouverture ou le renforcement de lignes commerciales soit environ 300 000 passagers/an/avion qui consomment également dans le Beauvaisis et/ou sur l'aéroport pour un chiffre d'affaires aéroport d'environ 5 M€ et pratiquement autant de charges (salaires agents d'exploitation aéroportuaire, infrastructure, sûreté, sous-traitance...) redistribuées dans le Beauvaisis. (Sources : procédures Ryanair, compte de résultat SAGEB).

Enfin concernant l'impact de l'aéroport de Beauvais Tillé sur les prix de l'immobilier, la seule étude disponible est celle du Bipe de 2013 (Observatoire des retombées socio-économiques de l'aéroport de Beauvais Tillé), dont le rapport final conclut à une non dépréciation du prix de l'immobilier causée par la proximité de l'aéroport. Cependant des données réactualisées seraient utiles.

L'aéroport de Beauvais Tillé : Le problème des trajectoires :

La forte reprise du trafic post covid s'est accompagnée d'une augmentation des plaintes des riverains, les nuisances ressenties s'étendant désormais au-delà de la communauté d'agglomération du Beauvaisis. De nombreux élus se plaignent du non-respect des trajectoires. D'après les données de la direction générale de l'aviation civile (DGAC), il y a 8% de sorties de trajectoires enregistrées, et le trafic ayant augmenté, le nombre de sorties recensées augmente dans les mêmes proportions. Elle identifie aux sorties de trajectoires les causes suivantes :

- Gestion de la séparation entre les vols par le contrôle aérien pour des raisons de sécurité : à l'aéroport de Beauvais Tillé, ces sorties de procédure de départs initiaux nécessaires à un écoulement sûr et efficace du trafic sont amplifiées par la limite de capacité des infrastructures au sol : taxiway actuel (Un taxiway ou voie de circulation est un chemin pour les avions d'un aéroport reliant les pistes aux aires de trafic, aux hangars, aux terminaux et à d'autres installations) et nombre de postes avions insuffisants.
- Météo : (cellules orageuses)
- Transfert au centre de contrôle de Roissy qui autorise une trajectoire directe vers un point ultérieur de la route à suivre (principalement au-dessus de 2000m) ou pour garantir la séparation avec un autre avion.

Selon les élus cependant, les trajectoires ne sont plus respectées dans une proportion qui excède les 8%. La DGAC explique que c'est la conséquence de la dispersion de trajectoire. Il faut en effet comprendre que les trajectoires des avions ne peuvent pas être représentées par une ligne que l'aéronef suivrait comme un rail, avec une grande précision. Les procédures publiées sont des représentations schématiques de contraintes qui canalisent les trajectoires à une distance du trait pouvant aller jusqu'à plusieurs centaines de mètres. La réalité veut donc en effet que divers facteurs conduisent obligatoirement à une dispersion significative des trajectoires réelles.

Ces facteurs sont :

- L'implémentation des nouveaux outils/équipements de navigation, l'utilisation ou non des systèmes de gestion de vols, les variables de pilotage.
- Les instructions de séparations liées à la croissance exceptionnelle du trafic sur les 3 derniers exercices.
- Les performances des avions qui diffèrent en fonction de leurs types, de leurs charges, des conditions de température et de vent. Les différences sont alors notables en virage ou dans les performances de montée.
- Les conditions météorologiques, et plus particulièrement les conditions orageuses, ont un impact fort sur les trajectoires, les avions ne pouvant entrer dans des cellules orageuses.

Les échanges élus/DGAC sont donc nécessaires pour étudier toutes les solutions envisageables de réduction des sorties et de réduction de la diffusion des trajectoires des aéronefs.

L'aéroport de Beauvais Tillé : Couvre-feu

En vue de limiter les nuisances aériennes nocturnes sur l'aéroport de Beauvais, un arrêté ministériel en date du 25/04/2002 applique une restriction d'exploitation stipulant qu'aucun aéronef ne peut atterrir ou décoller entre 0 et 5 heures, heures locales de départ ou d'arrivée sur l'aire de stationnement. Globalement le couvre-feu est bien respecté, comme le montre le suivi des dérogations (Une dérogation correspondant à l'atterrissage des seuls appareils basés, entre minuit et une heure du matin avec un maximum de 25 dérogations annuelles accordables) : En 2023 : 8 demandes de dérogation au couvre-feu ont été accordées et utilisées et 6 ont été refusées (Source : Rapport du délégataire du service public de l'aéroport Paris Beauvais).

L'aéroport de Beauvais Tillé : renouvellement de la délégation de service public

Le renouvellement de la délégation de service publique n'est pas un sujet de démocratie participative, ce qui explique l'absence d'enquête publique. La concertation a eu lieu avec les élus des communes riveraines, qui ont pu soumettre aux élus du SMABT l'expression de leurs besoins. Une dizaine de comités syndicaux (publics) se sont tenus en 2022 et des échanges avec les associations de riverains ont lieu, comme le 04/10/2022, au lendemain du comité syndical actant les grandes lignes du contrat de concession. Enfin les délibérations des comités syndicaux sont publiées sur le site du SMABT. La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis a également tenu une Assemblée des Maires et une séance plénière consacrées à ce sujet au printemps 2023. Le nouveau contrat et ses annexes non couvertes par le secret des affaires sont par ailleurs désormais accessibles au public.

Une première phase de ce nouveau contrat prévoit un développement limité à 45000 mouvements. Ce seuil de 45000 mouvements correspond au niveau permettant de financer les investissements engagés en début de concession (sur la base des hypothèses de revenus et charges réalisées par le groupement Bellova). L'atteinte de ce seuil déclenche une concertation avec le concédant et les acteurs du territoire, afin de déterminer l'acceptabilité sociale et environnementale d'un éventuel développement au-delà du seuil. Dans le cas d'un tel accord, ce contrat trace alors un horizon maximum de 53000 mouvements maximum.

Concernant le fret, absent de la plateforme depuis 2008, il n'est pas prévu dans les 30 ans du prochain contrat de concession, Bellova n'ayant pas fait d'offre de fret. Il est en revanche prévu un développement du long courrier au début des années 2030.

Quelles sont les projections économiques de l'offre du nouveau délégataire ?

En 2019, l'aéroport de Beauvais générait 925 emplois, 97 millions d'euros de chiffre d'affaires et 66 millions d'euros de PIB sur site (Source, rapport ORSEA).

En 2024, l'activité aéroportuaire représente plus de 1200 emplois et on constate un trafic en 2024 en forte progression. La capacité des infrastructures actuelle limite la croissance jusqu'en 2030 (mise en service des nouvelles infrastructures prévue fin 2029).

A horizon 2030 avec la mise en service des nouvelles installations aéroportuaires, l'aéroport de Beauvais Tillé générera un chiffre d'affaires de 190 millions d'euros sur les opérations sur site (exploitation aéroportuaire, service aux passagers et régaliens), impliquera 1520 emplois et produira 130 millions d'euros de PIB pour le Beauvaisis.

Et au terme de la concession, les activités sur site en lien avec l'aéroportuaire généreront près de 340 millions d'euros de chiffre d'affaires, 1900 emplois sur site et 240 millions d'euros de PIB pour le Beauvaisis. (Source, Bellova)

Comment les répercussions environnementales ont-elles été évaluées dans l'offre du nouveau délégataire ?

Au terme de la nouvelle concession, le développement de l'activité de l'aéroport de Beauvais devrait être compatible avec une prise en compte de la santé des riverains puisque les prévisions de niveaux de bruit aboutissent à une baisse du niveau de bruit de plus de la moitié, ce qui permettra de diviser par 2 le nombre de riverains exposés. Le groupement a pris en compte la réduction à la source des nuisances sonores liées aux nouvelles motorisations avions (Concession de l'aéroport de Beauvais-Tillé, Offre finale Bellova, 18 mars 2024, p 42-43).

L'année 2023 confirme l'augmentation de la part des avions de dernière génération plus sobres et moins bruyants. Les deux principales compagnies renouvellent progressivement leur flotte par des avions qui consomment jusqu'à 16% de carburant en moins et ont une empreinte sonore réduite de 40%. La part de ces nouveaux avions n'a cessé d'augmenter de 10% en fin d'années 2021, 23% en 2022 et 33% pour 2023. (Source Rapport du délégataire du service public de l'aéroport Paris Beauvais).

Vous trouverez en annexe (**document 3**), le communiqué de presse du groupement Bellova du premier octobre 2024.

L'aéroport de Beauvais Tillé : Survol de la commune du Mont Saint Adrien

L'infrastructure de l'aéroport est constituée d'une piste 12 et d'une piste 30 (**document 4**).

Notre commune est survolée pendant les manœuvres de décollage, les avions décollant de la piste soit par le seuil ouest (Départs piste 30 : environ 40% des décollages), soit par le seuil est (Départ piste 12 : environ 60% des décollages).

En 2023 il y a eu 16800 décollages (33600 mouvements) : 34% ont décollé en piste 30 et 66% en piste 12.

La commune est concernée par les départs qui raccordent au sud-ouest de l'aéroport :

● Départs piste 30 (seuil ouest), survol de la commune pour 20% des décollages annuels (principalement Ryanair) et à une altitude moyenne de 1200m.

● Départs piste 12 (seuil est) : survol de la commune pour 10% des décollages annuels et à une altitude moyenne > 2500m, moins pénalisante environnementalement pour la commune.

En 2023, compte tenu de la répartition des seuils, la commune a été concernée par 6,7% de l'ensemble des mouvements.

Conclusion :

Nous avons rédigé ce bulletin avec l'objectif de vous communiquer une information complète. Nous espérons avoir renseigné la majorité d'entre vous. Nous sommes cependant conscients que des questions ou des inquiétudes peuvent persister et le conseil municipal est alors prêt à organiser une réunion publique pour y répondre. Nous vous demanderons dans ce cas, de bien vouloir nous adresser en mairie la liste complète des questions qui vous préoccupent **avant la date du 31/12/2024**. A défaut de recevoir suffisamment de demandes d'informations complémentaires dans les délais requis, nous considérerons que la communication apportée par ce bulletin aura été suffisante et nous n'organiserons pas de réunion publique.

Soyez assurés, chères Montoises et chers Montois, des sentiments bien dévoués de votre équipe municipale.

L'aéroport de Beauvais Tillé et votre conseil municipal

Votre conseil municipal fait le constat que le niveau de trafic actuel rend obsolètes certains documents règlementaires, pouvant contribuer à une perte de confiance des populations. Tel est le cas du PEB (plan d'exposition au bruit consultable sur <https://www.oise.gouv.fr/contenu/telechargement/9718/66135/file/le%20plan%20en%20image.pdf>) et du PGS (plan de gêne sonore) qui datent de 2012 et sont basés sur des hypothèses de trafic respectivement de 32000 et 280000 mouvements commerciaux. Le PGS est un document déterminant aux abords de l'aéroport les zones de bruit représentant la gêne réelle subie permettant aux riverains concernés de bénéficier d'aides à l'insonorisation de leur logement. Le PEB est un document d'urbanisme qui règlemente l'utilisation des sols au regard des nuisances sonores (et non pas un document qui règlemente le nombre de mouvements autorisés). Or, le code de l'urbanisme permet le lancement d'une étude de mise en révision lorsque les hypothèses de trafic retenues à court et moyen terme ne sont plus en adéquation avec le trafic réel, ce qui est bien le cas aujourd'hui. Votre conseil municipal trouverait donc très utile que les hypothèses de trafic et le niveau de renouvellement des flottes commerciales soient réactualisés.

Le conseil municipal déplore qu'aucune étude d'impact ne lui permette d'appréhender objectivement les enjeux économiques et environnementaux. Ainsi une étude d'impact selon l'approche équilibrée qui mesure les externalités négatives et positives de l'aéroport serait la bienvenue. Il est certes vrai que les services de la Préfecture n'y sont tenus que pour les aéroports dont le trafic est supérieur à 50000 mouvements, mais une démarche volontaire reste possible et votre conseil municipal trouve indispensable que de tels renseignements soient rendus disponibles. Il ne voit pas en effet sans cela comment la maîtrise du développement économique de l'aéroport de Beauvais-Tillé puisse être étudiée au regard de la maîtrise des impacts sanitaires, environnementaux et climatiques de l'activité aéroportuaire.

Concernant nos démarches :

● Nous avons, comme de nombreux Maires de l'agglomération, exprimé notre soutien lors du conseil communautaire du 25/03/2024 à la proposition de loi du Sénateur Ouizille visant à limiter les nuisances aéroportuaires.

● Les élus intéressés de votre conseil municipal ont visité l'aéroport le 09/04.

● Nous avons cosigné le courrier adressé le 23/04/2024 au directeur de l'ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires), afin de collaborer au sujet de la réduction des sorties de trajectoires.

● Nous avons cosigné deux courriers à destination du ministre des Transports les 21/03/2024 et le 17/05/2024 pour l'informer des plaintes croissantes des élus.

● Nous participons au groupe de travail « trajectoires ». A ce titre, nous avons rencontré M. Damien Caze, Directeur Général de l'Aviation Civile le 15 juillet dernier afin d'évoquer avec lui les problématiques des nuisances de la riveraineté. Cet échange nous permet désormais de travailler avec le directeur des opérations aériennes de la DGAC pour étudier toutes les solutions envisageables afin d'améliorer le respect des trajectoires aériennes. Pour le cas précis de notre commune, nous avons demandé que soit évoqué au groupe de travail du premier octobre le risque de sortie de trajectoire lié au contrôle aérien de Roissy à proximité de notre village, dans la proposition d'amélioration du départ rnav 12 vers le sud-ouest émise par le service de la navigation aérienne Nord, et que soit évoqué également le cas des 94 vols en 2023 qui ont survolé Le Mont Saint Adrien à basse altitude. A ce sujet, la « vigilance citoyenne » étant utile pour conforter l'action publique, nous vous informons de deux outils vous permettant de visualiser les trajectoires : <https://fob.aerovision.cloud/appmap> et <https://flighttrack60.azurewebsites.net/>

Si vous souhaitez nous aider dans ce travail de recensement des sorties de trajectoires, merci de le présenter sous forme d'un tableur à trois colonnes : date, heure et altitude, permettant ainsi aux services de la navigation aérienne de faire un retour sur des données suffisamment circonstanciées.

● Nous avons, avec l'ensemble des maires, inscrit dans le règlement du prochain Plan Local d'Urbanisme intercommunal l'interdiction des parcs de stationnement destinés aux usagers de l'aéroport dans toutes les communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

● Nous avons également fait installer sur la commune une station de mesure du bruit le 25 septembre et une station de mesure de la qualité de l'air le 8 octobre dernier. Elles ont été retirées le 12 novembre.

● Enfin nous travaillons à la rédaction d'une motion permettant de répondre aux deux courriers reçus.